

VACANCES D'ÉTÉ

Accueils de loisirs

7 JUILLET >
28 AOÛT
inclus *

HORAIRES ET
TARIFS SUR
VILLEMOMBLE.FR



© adobe stock

INSCRIPTIONS DU LUNDI 14 AVRIL AU DIMANCHE 11 MAI

INFORMATIONS : villemomble.fr | PORTAIL FAMILLE

Pôle des affaires scolaires et périscolaires
13 bis, rue d'Avron
01 49 35 25 27 | enfance@mairie-villemomble.fr
www.villemomble.fr | espace-citoyens.villemomble.fr



* Centres fermés le
lundi 14 juillet et
les vendredis 15
et 29 août 2025



SOMMAIRE



- **PRÉSENTATION : PAGE 3**



- **LES ACCUEILS OUVERTS DURANT L'ÉTÉ :
PAGES 4-5**



- **ACTIVITÉS À LA BASE DE CHAMPS :
PAGES 6**



- **IMPORTANT : PAGE 7**



- **PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
(PAI) : PAGE 8**



- **PETITS JEUX : PAGE 9-10**



PRÉSENTATION

Les accueils de loisirs de Villemomble, structures d'accueil éducatives, ont pour objectif de développer chez l'enfant ses capacités à appréhender le monde, afin de lui permettre de former sa personnalité, tout en tenant compte de ses besoins et de l'aspect ludique. C'est pourquoi, l'équipe des accueils de loisirs élabore des projets pédagogiques et d'animation qui sont le support de cette démarche.

Durant les vacances d'été, des activités manuelles, des jeux collectifs, des pique-niques et des stages d'initiations sportives sont organisés, pour permettre aux enfants de vivre un réel moment de détente et de dépaysement.

Les plannings d'activités seront consultables, en début de séjour, sur le site de la ville afin de connaître le programme journalier www.villemomble.fr.

- Des informations ponctuelles peuvent être données sur les structures sous forme d'affichettes. Consultez-les, pour le bien-être de votre enfant.
- Vous trouverez à l'intérieur de cette brochure, les renseignements pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs.
- Le pôle des affaires scolaires et périscolaires peut vous renseigner si vous le désirez par **messagerie** via votre **portail famille** ou au **01 49 35 25 27**.

NOUS SOUHAITONS À TOUS LES ENFANTS UN AGRÉABLE SÉJOUR!

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ouverture et l'organisation des accueils de loisirs restent sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire d'ici le début du séjour.



1^{ER} SÉJOUR

Les accueils de loisirs seront ouverts :

DU LUNDI 7 JUILLET AU VENDREDI 1^{ER} AOÛT 2025 INCLUS
(centres fermés le lundi 14 Juillet)

MATERNEL

GALLIENI

Accueille les enfants de
Gallieni et Foch
94 av. du Général Gallieni
01 49 35 97 05

MONTGOLFIER

Accueille les enfants de
Montgolfier et Anne Frank
64 rue Montgolfier
01 49 35 97 00

SAINT-EXUPÉRY

Accueille les enfants de St Ex.
Mauriac, Pasteur et Prévert
56 avenue des Roses
01 45 28 98 88

ÉLÉMENTAIRE

SAINT-EXUPÉRY

Accueille les enfants
de Saint-Exupéry et Leclerc
49 avenue des Roses
01 49 35 97 03

LAMARTINE

Accueille les enfants de
Lamartine, Foch 1, 2, 3 Soleil
et Anne Frank
75 avenue des Limites
01 49 35 96 98



2^{ÈME} SÉJOUR

Les accueils de loisirs seront ouverts :

DU LUNDI 4 AU JEUDI 28 AOÛT 2025 INCLUS

(centres fermés le vendredi 15 août et le vendredi 29 août 2025)

MATERNEL

MONTGOLFIER

Accueille les enfants de
Montgolfier, Anne Frank,
Foch et Gallieni
64 rue Montgolfier
01 49 35 97 00

PASTEUR

Accueille les enfants de
Pasteur, Prévert, Mauriac
et Saint-Exupéry
26 avenue Detouche
01 45 28 23 74

ÉLÉMENTAIRE

LAMARTINE

Accueille les enfants de
Lamartine, Foch 1, 2, 3 Soleil
et Anne Frank
75 avenue des Limites
01 49 35 96 98

LECLERC

Accueille les enfants de
Leclerc et Saint-Exupéry
21-25 av. du Capitaine Louys
01 45 28 28 31



LA BASE DE CHAMPS-SUR-MARNE POUR LES ENFANTS DE 8 À 12 ANS

Cet été, dans le cadre des activités des accueils de loisirs élémentaires, les enfants pourront bénéficier, durant une semaine en juillet et en août, d'activités en plein air à la base de Champs-Sur-Marne (sous réserve de confirmation de la structure).

Cette semaine est réservée (en fonction des places disponibles) aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs la semaine complète (voir les dates avec le directeur de l'accueil de loisirs).

Diverses activités terrestres et nautiques seront proposées aux enfants telles que **canoë-kayak, voile, escalade, trampoline**. Ils pourront se baigner dans l'espace aménagé de l'étang afin d'être sensibilisés à la baignade en « eau trouble ».

Il n'y a pas de coupon supplémentaire à remplir ; pour y participer, sollicitez le directeur de centre (places limitées).

Il est rappelé que pour les activités nautiques, le test préalable aux activités nautiques est obligatoire.

Il n'y a pas de coupon supplémentaire à remplir, pour y participer, sollicitez le directeur du centre (places limitées).

(Ces activités sont comprises dans le prix de journée de l'accueil de loisirs)



IMPORTANT

FICHE SANITAIRE

Pour la sécurité de votre enfant, ce document est **indispensable et obligatoire** sur les accueils de loisirs. N'hésitez pas à l'actualiser, le cas échéant via votre portail famille et à en informer le directeur de l'accueil de loisirs ou son adjoint.

Ce document est nécessaire pour participer aux sorties.

PENSEZ AUX ÉQUIPEMENTS

Dans un sac à dos fournir à votre enfant :

- Une gourde
- Crème solaire
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain
- Serviette de bain
- Vêtement de pluie (ex : K-way)
- Une paire de baskets
- Une paire de chaussette

Toutes les affaires devront être marquées à son nom.

ATTENTION : afin d'éviter tout accident, nous vous déconseillons très fortement les chaussures qui ne se ferment pas (ex : claquette ou tongs).

En raison d'allergies chez certains enfants, nous vous remercions de ne pas mettre d'aliments dans les sacs à dos de vos enfants.

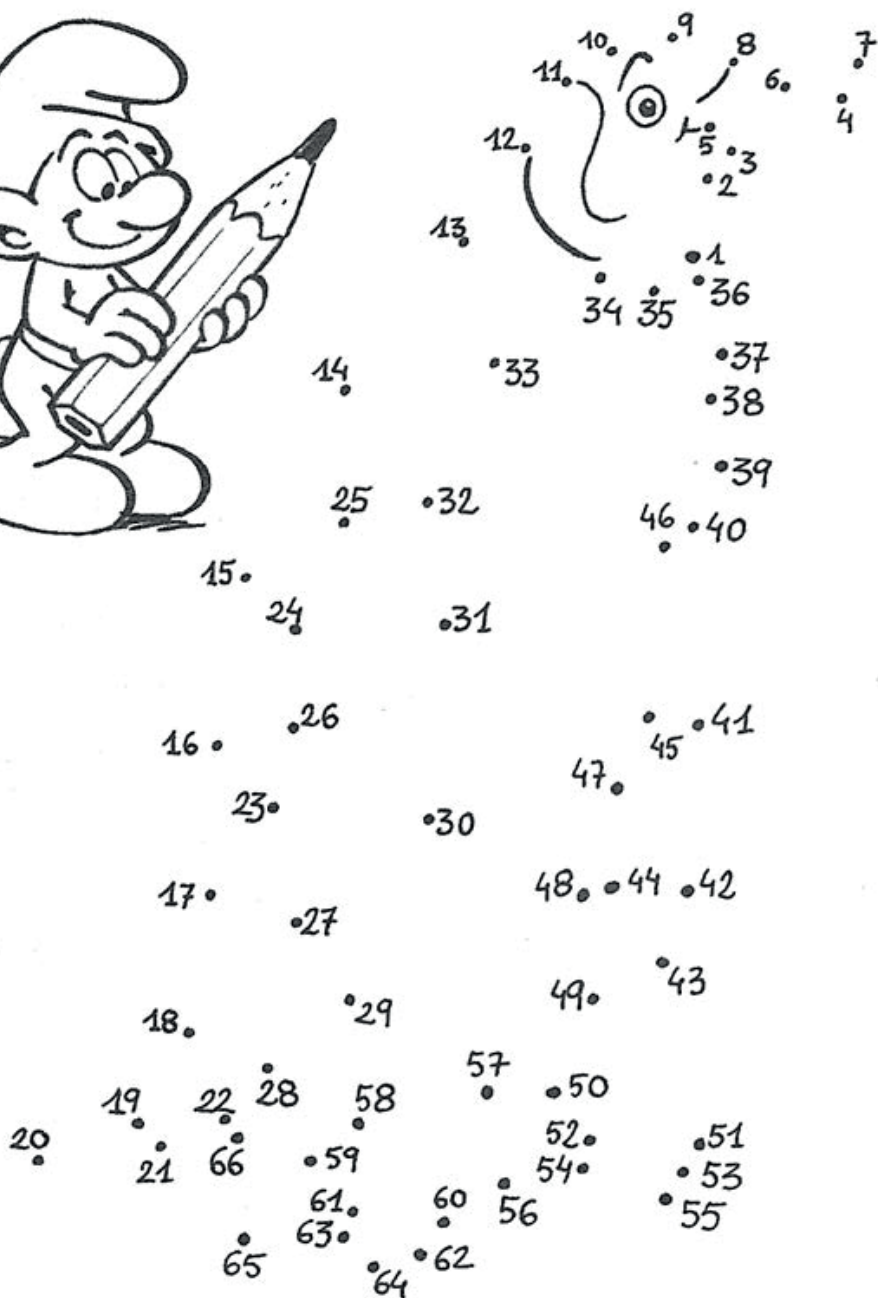
PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

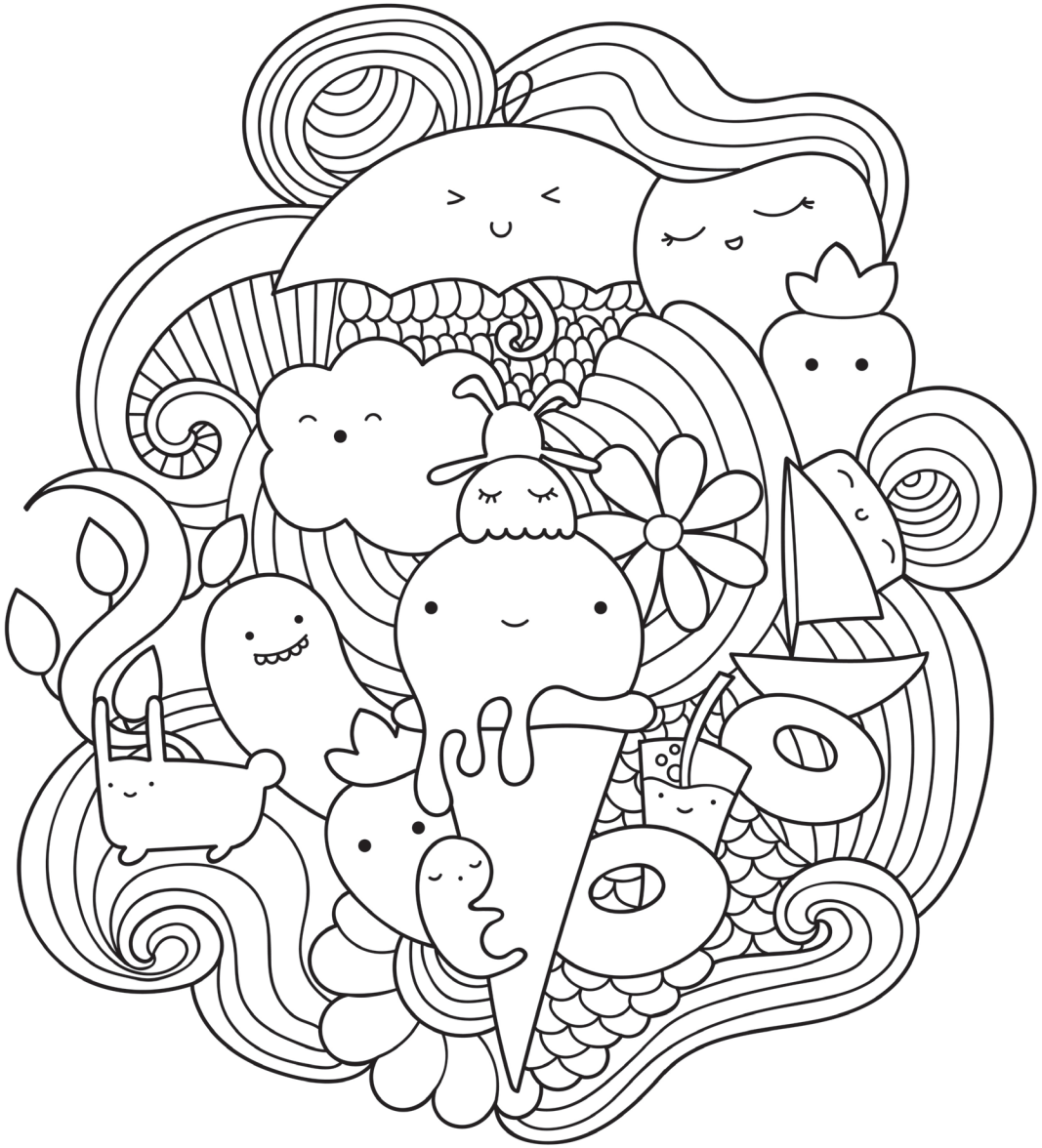


- Si votre enfant à un PAI avec médicaments, ces derniers seront à récupérer le dernier jour de fréquentation sur son accueil habituel à l'année afin de les remettre dès le premier jour au directeur de l'accueil de loisirs où il sera accueilli durant l'été.
- Concernant les enfants scolarisés en écoles privés fréquentant uniquement les accueils de loisirs durant les vacances scolaires : les médicaments sont à remettre au directeur le premier jour et à reprendre le dernier jour de fréquentation.

Passez de belles vacances! ☀

Relie les points dans l'ordre chronologique. ✎







Villemombte